

**De :** [milouvel76@orange.fr](mailto:milouvel76@orange.fr)  
**A :** [Enquête publique PLUi](#)  
**Objet :** modification de désignation de parcelle  
**Date :** mercredi 16 octobre 2019 15:44:11  
**Pièces jointes :** [commentaire zonage.doc](#)  
[ATT33365.vcf](#)

---

veuillez recevoir ma contribution à l'enquête publique, dont nous avons été avisés le 12  
avec clôture ce jour 16 octobre

je dépose un exemplaire signé à la commission d'enquête

Michel Louvel

Michel Louvel  
155 chemin des hautes planches  
27500 Pont Audemer  
78 ans

## Commentaires sur le plan de zonage de Pont Audemer

Ce n'est que le 13 octobre 2019 que nous avons eu connaissance d'une proposition de changement de classement d'une parcelle de notre quartier dans un document de plusieurs centaines de pages. Il est troublant de constater que le délai autorisé se terminant le 16 octobre à 18h, nous aurions pu passer à côté de cette information importante pour la vie du quartier, Était-ce volontaire ?

Dans le projet de modification du plan local d'urbanisme intercommunal en particulier en ce qui concerne la ville de Pont-Audemer, nous y lisons que la modification prévue de la parcelle AV116, sise dans le Chemin du Milieu, classée actuellement en zone N, située par ailleurs en zone humide. Cette parcelle serait requalifiée en zone Uz (zone urbaine d'activité économique – industrie autorisée),

Ce classement sera très préjudiciable pour l'ensemble des habitants du quartier :

### -1) environnement :

- modification des sols
- élimination d'une zone humide limitant les inondations en absorbant les excédents d'eau
- destruction d'espace naturel et étalement de la zone urbanisée
- destruction d'une prairie maintenant un fonctionnement écologique
- destruction du paysage reconnue : le Chemin du Milieu est un GR très recherché par les promeneurs, les écoles et les « marches à la fraîche » estivale l'utilise fréquemment
- création d'une zone industrielle proche de la rivière Vêrone, classée en 1er catégorie piscicole et Natura 2000
- destruction du GR 224

Il faut noter que l'opération envisagée est en complète opposition avec l'avis réservé émis le 1 juillet 2019 sur le projet de PLi

Cette parcelle jouxte l'ancienne voie ferrée (Honfleur-Evreux) dont la réouverture est annoncée par la presse locale au moins sur une partie. Actuellement cette voie est partiellement aménagée en Voie Verte et selon les projets, devrait être prolongée jusqu'à Pont-Audemer. La parcelle AV116 a toutes les qualités pour être une base de départ.

### -2) Avis des riverains

- zone industrielle=augmentations des seuils réglementaires des nuisances ( bruits, odeurs, trafic routier, .....) ces nuisances seront amplifiées par la grande hauteur des bâtiments longeant la voie ferrée et dégraderont la qualité de vie des riverains,
- une zone industrielle fait inéluctablement baisser la valeur de l'habitat

proche, dépréciation augmentée au regard des incidents récents dans la région

– la hauteur des grillages (3m selon le règlement du PLUi) enlaidira notre cadre de vie

– l'Ecopole possède de grandes surfaces disponibles , pourquoi choisir un quartier déjà impacté par la zone d'activités

-une zone bocagère préserverait une zone verte près des zones industrialisées

### 3) information liée au nouveau PLUi

La communication à ce sujet a été très succincte, aucun affichage légal comme le stipule l'article L123-Z du code de l'environnement

le 2 juillet 2019, les habitants du quartier, quasiment tous étaient présents ont été réunis par Monsieur le Maire. A aucun moment de la réunion , il n'a été fait mention de cette importante modification de zonage. Monsieur le Maire a assuré que le Chemin du Milieu resterait en l'état (cette zone a d'ailleurs été limitée à 30 kms/à l'heure depuis cette date du juillet)

Nous demandons à ce que cette parcelle demeure en **zone N** afin de la protéger définitivement et de respecter la parole de Monsieur le Maire le 2 juillet devant la quasi totalité des habitants du quartier